

Séance du 6 Avril 1948

L'an mil neuf cent quarante quatre, à vingt heures moins dix minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J. Gras, Maire de Montrejeau.

Etaient présents : M. M. Caillaud, Dufour, Soubieille, Orbier & Verdier Hs. Soumire, Guy L. Lagardelle, Et Blancat, Et. Paul H. Dandine, Birabent, Baron B. Lamolle M. Brunot, Bouché, Soumire, Babie.

Absents : M. M. Loo, Lacoste.

M. Dassque donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité des présents.

M. Lamolle est nommé Secrétaire de cette séance.

Ordre du jour :

- 1° Ferme de Sarrieu (purge d'hypothèques)
- 2° Lettre du Syndicat des locataires
- 3° Demande d'augmentation du cantonnier Anicet
- 4° Crédit d'une Société musicale
- 5° Demande d'assistance.

Terrain de Barriére

M. le Maire communique à ses Collègues le sous. Seing pris en date 8. 3 et 11 Mars 1948, par lequel la commune de Montrejeau, en exécution d'une délibération du 27 Février 1948 approuvée par M. le Sous-Défet le 17 Mars 1948, a acquis à l'amiable, moyennant le prix principal de 7000 (Sept mille francs) une bande de terrain de 495 m² située au quartier des Graviers et appartenant à la famille de Barriére Propriétaire Domaine de Capelé.

Il appelle l'attention de l'Assemblée sur l'opportunité de la dispense de remplir les formalités de purge d'hypothèques à l'égard de cette acquisition et l'invite à se prononcer sur cette dispense, ainsi que le prescrit l'article 1^{er} du Décret du 23.8.1938.

Considérant l'état civil des Vendreurs, leur solvabilité notoire et l'origine de la propriété telle qu'elle est établie dans l'acte d'acquisition, rendent superflues ces formalités de purge d'hypothèques de toute nature, les Membres présents disparent M. le Maire de faire remplir ces formalités de purge d'hypothèques conventionnelles, judiciaires et légales à l'égard de l'acquisition dont il s'agit et lui accordent, à cet effet, l'autorisation nécessaire, sous réserve de l'autorisation de M. le Sous-Défet, auquel la présente délibération sera transmise.

Fu et approuvé
Toulouse, le 15.4.1948
M. le Maire : Toulouse, signé

Lettre de G. Verdier

En sa qualité de secrétaire paroissiale & la section des locataires de la Ville, M^r. German Verdier demande au Conseil d'émettre un règlement demandant l'application de la loi votée par l'Assemblée nationale (applicable à partir du 1^{er} juillet prochain), à la Ville de Montréal, en matière de législation sur les loyers et des rapports entre bailleurs et locataires, malgré l'insuffisance du nombre d'habitants et de l'admission aux Parlementaires du Département et aux ministres intéressés.

Le Conseil décide qu'il sera procédé à l'examen de cette requête.

Lettre de M. Anicet

M^r. Anicet cantonnier détaché au service des Ponts et Chaussées, demande, étant donné le coût actuel de la vie que le taux horaire de son salaire soit porté de 40 à 50 francs.

M^r. M^r. Bouchard Cam. Cicin sont chargés de se renseigner sur les barèmes en vigueur en la matière, officiellement.

Le Conseil décide de relever le salaire journalier de M^r l'ansteene de la poste à 495^x ainsi que celui de M^e Marcelle Jorda, auxiliaire, à 250 francs.

Société Musicale

M^r. le Maire donne la parole à M^r. Dufort chargé du rapport.

Ce dernier montre, par de nombreux exemples, qu'une Société musicale est nécessaire si on veut donner de la vie à Montréal et organiser des fêtes qui attirent de nombreux visiteurs. - L'an dernier, on a été obligé de faire appel à des groupements étrangers pour reboucler le programme de la fête patronale, ce qui a entraîné des dépenses importantes.

L'H.A.L.P. en sommeil depuis 1939 est en voie de reconstitution... Quelques réjouitations générales, auxquelles il a assisté, ont eu lieu et l'entraînement apporté à la fois par les vieux et les jeunes musiciens promet qu'on peut constituer à Montréal, avec des éléments locaux, un groupement artistique qui donnerait satisfaction à tous.

Il expose ensuite la situation financière de la Société qui n'a comme ressources que les cotisations et les dons de ses membres honoraire. Par ailleurs, les dépenses sont très importantes: payment d'un chef de musique, cours instrumental et de solfège pour forme, de jeunes musiciens, achat d'instruments neufs et réparation des vieux, etc.... Si on veut que la Société musicale vive et prospère, il est nécessaire qu'on lui accorde une large subvention.

Pour sa part, il estime que la Municipalité ne peut se débarrasser de la culture populaire en général et de l'art musical, en particulier. Et il demande à ses collègues d'accorder à l'H.A.L.P. une subvention assez élevée qui lui permettra de vivre et de développer chez les jeunes le goût de la musique en leur donnant la facilité d'initier et d'activer des cours instrumentaux gratuits.

Après cet exposé, une large discussion s'engage à laquelle de

nombreux membres du Conseil participent. Ils sont d'avis que l'existence d'une Société musicale est souhaitable à Montignac. Ils décident de subventionner l'A.A. & P. à la condition que cette dernière apporte sa participation gratuite à toutes les manifestations officielles soit, pour le moment :

Fête locale : retraite aux flambeaux la veille, tous de ville le matin et concert l'après midi.

8 juillet : Retraite aux flambeaux et concert.

14 juillet : Retraite aux flambeaux et concert

11 octobre : Défilé et concert, et ils demandent à l'A.A. & P. d'organiser un cours instrumental gratuit pour les jeunes.

La subvention accordée sera mensuelle. Elle cessera d'être versée si la Société ne remplit pas ses obligations ou si son activité est jugée insuffisante.

Le montant de cette subvention, mensuellement, est fixé à 10 000 francs à date du 1^{er} Avril 1948.

Demandes d'assistance

Avant de clôturer sa séance, le Conseil se réunit en comité secret pour examiner les demandes d'assistance suivantes :

| | |
|---|--|
| <u>Assistance sociale gratuite</u> | { Mme Marie Louise Débat, accordée Mr. J. Vignau (dit Jean Brûlé) } |
| Assistance (maladie mentale) Renouvellement pour Mme Hélène Montauz hospitalisée actuellement à Lannemayen (maladie depuis de nombreux mois) Mme Gabrielle Béarre épouse R. Barth place mut volontaire à l'hôpital psychiatrique de la Garenne à Toulouse, mère de 6 enfants, dont 3 encore très jeunes, situation du chef de famille très modeste, personne digne d'intérêt : accordée. | |

Initiation à l'enseignement anglais permanent, pour enseignant itinérant, pour enseignant ménage agricole

L'Institutrice d'Académie informe le Maire qu'il a inscrit dans ses propositions de révision de la carte scolaire le projet de création d'une classe spéciale de C. C. pour l'enseignement de l'anglais, d'un poste d'enseignement post-scolaire ménage agricole inter-communal rattaché à l'école des Filles. D'un autre côté une classe de ce genre existe déjà dans l'école des Garçons.

Il a approuvé
Toulouse le 7.9.48. F. L. Trifet.

Il n'en coûtera à la Commune que le paiement de l'indemnité de logement de ces deux autres ; cette dépense sera compensée en grande partie par la récupération des crédits alloués au Professeur d'Anglais actuellement en fonction qui devra être payé par la Commune.

Le C. M. estimant que la création de ces deux cours renferme des avantages appréciables aux jeunes, accepte cette proposition.